

LA CONSTITUTION DE LA CONVENTION: NON.

LA CONSTITUTION DES PEUPLES: OUI.

Il y a des sujets que l'on ne peut guère omettre dans un ordre du jour. Surtout pour le conseil d'un mouvement de réflexion et d'action **altermondialiste** qui veut substituer un **système fédéral démocratique** au désordre de l'ultra libéralisme. Le traité de constitution européenne en est le meilleur exemple et n'a pas manqué de provoquer des débats passionnés. Les membres du conseil de la Fédération Générale de Gardarèm La Tèrra (GLT), réunis le six avril, ont émis un avis **défavorable** au traité de constitution européenne à une large majorité.

Ni souverainistes, ni nationalistes...

On sait que comme pour le « oui », les raisons motivant les opposants au T.C.E. demeurent, il faut le dire, assez disséminées. Les arguments qui ont été avancés au cours de la réunion ne sont certainement pas ceux des messieurs De Villiers, Chevènement ou Le Pen. C'est-à-dire que s'est affirmée une nette démarcation de toute position souverainiste ou nationaliste qui ne tient pas la route de toutes façons, dès l'on lit les premiers articles de la première partie. Si, effectivement, la constitution respecte « *les structures fondamentales politiques et constitutionnelles* » notamment en matière « *d'autonomie locale et régionale* », cela veut dire que l'organisation centralisée à la française ainsi que son « *identité nationale* » ne seront pas remises en cause.

Un texte clairement libéral...

C'est plutôt du côté social que les discussions se sont orientées. Même si certaines dispositions de la constitution mènent à des avancées intéressantes (notamment dans quelques articles de la seconde partie sur la charte des droits fondamentaux), le caractère politique du traité est contestable tant les dispositions économiques demeurent prépondérantes.

La volonté première de compromis pour ne pas dévier de la sacro-sainte unanimité institue l'Union comme une « *économie sociale de marché hautement compétitive* » où « *la concurrence est libre et non faussée* »... Un amoncellement de termes contradictoires qui rendent le domaine social secondaire voire même assujetti aux prérogatives du marché. Pour ne pas être faussée, la concurrence a besoin d'une régulation sociale et fiscale orientée vers une harmonisation par le haut du respect des droits fondamentaux des femmes, des hommes et des enfants.

À la libre circulation des personnes, des biens et des services à l'intérieur de l'Union, s'ajoute la libre circulation des capitaux financiers (pas de taxe Tobin). L'orientation prise est clairement celle d'une économie libérale ôtant aux institutions publiques toute possibilité d'arbitrage ou de régulation pour faire primer la logique des droits humains sur la logique du profit financier. Pour preuve, selon l'article I-30, la banque centrale européenne reste dégagée de tout contrôle et pourra mener les politiques monétaires qu'elle souhaitera. Il est à craindre

que la BCE soit d'abord préoccupée par les taux de monnaie en circulation, la « *stabilité des prix* » ensuite et pas du tout du chômage, de la précarité et de la pauvreté en Europe et sur la planète...

Pour une assemblée constituante élue...

Les dispositions politiques proposées par le TCE n'assurent guère un strict équilibre des pouvoirs entre Parlement et Commission européens. Le Parlement, pourtant élu au suffrage universel direct proportionnel, a principalement un droit de contrôle (jusqu'à une motion de censure) sur la politique menée par la Commission qui tient le pouvoir exécutif. Mais, à travers le Conseil, les États continuent de garder les clés de toutes les politiques européennes. On sait bien que l'éloignement des institutions européennes des citoyens explique leur défiance et donc le fort taux d'abstention enregistré à chaque échéance électorale à ce niveau.

Voilà pourquoi GLT a dit NON et s'est prononcée en faveur de l'élection d'une assemblée constituante élue du peuple (scrutin à la proportionnelle sur des listes européennes obligatoirement riches des grandes diversités régionales) : cette constituante plancherait de nouveau sur la rédaction d'une véritable constitution que le peuple d'Europe (et non pas l'unanimité des États) aurait à ratifier. Plus représentative que la Convention Européenne qui avait des airs de conclave, l'assemblée constituante serait plus en phase avec les aspirations de l'ensemble des citoyens. Elle n'aurait qu'à donner force constitutionnelle aux droits universels ainsi qu'à définir les institutions et leurs règles de fonctionnement. Le tout sans avoir à perpétuer les choix étatiques prédéterminant la poursuite d'un système capitaliste et productiviste selon les principes énoncés dans la partie III du traité constitutionnel actuellement proposé.

Quelle Europe pour demain ?...

L'Europe, nous l'aimons et nous la voulons. Nous la voulons unie, solidaire et forte. Nous la désirons respectueuse des diversités culturelles et linguistiques comme de tous les autres droits humains individuels et collectifs. Nous ne la voulons pas mercantile et repliée sur ses frontières. Nous la voulons proche, nous la voulons à l'écoute, nous la voulons en tant que force de justice et de paix. Même si le « non » l'a emporté au conseil de la fédération de *Gardarèm la Terra*, la réflexion civique est loin d'être close. Nous savons que de toutes façons il faut la poursuivre dans les luttes sociales, culturelles, écologiques pour ne pas laisser l'avenir entre des mains avides de profit et de pouvoir. Fondamentalement, nous voulons tous la même chose : **une Europe démocratique au service des êtres humains et du droit à la vie du Peuple de la Terre.**